

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Le Seize Septembre deux mil treize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COPPEE Philippe - FAVET Gilles - BEAUFAYS Michel – PRINCE Patrice - PREDKI Jacqueline - CHOIN René – PAULET Yvon.

Absents excusés : MM. JACQUET Luc - Mme DEMARS-GERARDY Delphine – PAULET Sébastien

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2013-09-241 – Convention de partenariat « Chèques Cadeaux Naissance »

Monsieur le Maire fait lecture de la Convention « Chèques Cadeaux Naissance » proposée par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne.

Les modifications relatives à cette convention par rapport à celle antérieure datant de plus de vingt ans est, que la Caisse d'Epargne participe à hauteur de 20 € à l'ouverture de chaque livret, venant s'ajouter aux 30 € versés par la Commune de Landrichamps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 6 voix Pour, Une abstention (regrettant la démarche commerciale), Monsieur COPPEE n'a pas pris part au vote.

* **Accepte** la Convention proposée par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne.

* **Mandate** le Maire pour signer la dite Convention.

N° 2013-09-242 – Devis volets roulants pour la Mairie et le Logement Communal

Monsieur le Maire présente divers devis relatifs à la fourniture et la pose de volets roulants pour la Mairie et le Logement Communal.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différents devis, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Accepte** le Devis de l'Entreprise DEMLENNE & fils, rue de Dinant -5570 Beauraing (Belgique), pour un montant de : 10.995,00 € HT.

N° 2013-09-243 – Cotisation 2013 - Fédération Nationale des Communes Forestières de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **accepte** de régler la cotisation 2013 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France, répartie comme suit :

- Abonnement à la revue "Communes Forestières de France" :	40,00 €
- Cotisation 2013 :	64,00 €
TOTAL :	104,00 €

N° 2013-09-244 – Achat de Terrains

Monsieur le Maire a proposé à Madame MARGARA Michèle, l'achat de deux parcelles, à savoir :

Parcelle A 187, Surface : 9 Ares 02 Ca – Valeur brute :	500 €.
Parcelle A 201, Surface : 9 Ares 97 Ca – Valeur brute :	500 €.

Frais en sus, à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Donne** un avis favorable à cet achat.

* **Mandate** le Maire pour sa réalisation.

DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur :

- La pose de radars pédagogiques pour la période du 02 au 23 octobre sur le CD 56, afin d'aider à la prise de décision quant à l'opportunité d'installer ou pas des dispositifs de ralentissement pour les véhicules, dans le village.

- Le bon déroulement de l'échange de terrain entre la Commune et M. DECLEF. L'affaire est signée et suit son cours chez Maître MAQUENNE à Fumay. Il reste à bien définir, par la Commission Communale des Forêts, l'exploitation des affouages sur cette parcelle.

- La réception d'une lettre d'un couple d'administrés, faisant part de son mécontentement du service Internet et de la Couverture Téléphonie Mobile de la Commune.

- Les remerciements reçus pour la participation de la commune aux frais de voyages pédagogiques organisés par le Lycée Vauban.

- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'administrés afin de réceptionner, en Mairie, les bouchons plastiques. Il sera possible à tous d'amener les bouchons en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

- L'attention du Conseil est attirée sur les réflexions menées en Bureau de Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse, suite à l'entrée de REVIN et ANCHAMPS, conduisant à modifier l'attribution des dotations et plus particulièrement la Nouvelle Dotation de Solidarité 3, ainsi que l'étude pour la mise en place d'une Redevance pour l'enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est 20h45, le Maire clos et lève la séance.

